

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Je, Stéphanie Backer,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement

à la résolution

2019-168

Numéro

ayant pour titre : GREFFE - ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET LA COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS - AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE DES PIONNIERS (PAVILLON LAURE-GAUDREULT)

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

15 103

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

1 521

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

345

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement

la résolution

2019-168

Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Saint-Augustin-de-Desmaures ce 23 mai 2019 à 19 h
Endroit Date Heure

Signature


Greffier ou secrétaire-trésorier

2019 05 23
année mois jour